

**2016.180**  
**nomenclature : 1.1**

**VILLE DE COGNAC (CHARENTE)**  
**EXTRAIT** du registre des délibérations  
**Conseil Municipal du 22 novembre 2016**

Conseillers en exercice :	33
présents :	29
pouvoirs :	3
votants :	32
abstentions :	0
voix pour :	25
voix contre :	0

***Aujourd'hui mardi 22 novembre 2016 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 15 novembre 2016, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.***

**ETAIENT PRESENTS**

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Jean-François VALEGEAS – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - Mme Michelle LE FLOCH — M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – Mme Anne-Marie MICHENAUD – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL – M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Dominique CHARMENSAT – M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Maryvonne LAURENT – M. Richard FERCHAUD - Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

**ETAIENT EXCUSES**

M. Jean-François HEROUARD donne pouvoir à M. Jean-François VALEGEAS - M. Simon CLAVURIER donne pouvoir à Mme Françoise MANDEAU - M. Jérôme TEXIER-BLOT donne pouvoir à Mme Marianne JEANDIDIER -

**ETAIT ABSENT**

M. Christian BAYLE -

Mme Marianne JEANDIDIER est nommée secrétaire de séance.

**CHANGEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES POUR LES BATIMENTS COMMUNAUX - PROCEDURE ADAPTEE V16045** **2016.180**

Monsieur le Rapporteur soumet pour attribution au Conseil Municipal l'accord-cadre portant sur le changement des menuiseries extérieures pour les bâtiments communaux.

L'accord-cadre mono-attributaire est à lot unique, avec exécution par émission de bons de commande.

Le montant maxi annuel de l'accord-cadre est de 52 000 € HT à ne pas dépasser.

L'accord-cadre est conclu pour 1 an reconductible 3 fois, il est passé à prix unitaire, [le prix est révisable.](#)

Cette consultation, lancée dans le cadre d'une procédure adaptée, a fait l'objet d'un avis d'appel public à concurrence sur le site du BOAMP le 18 juillet 2016 et sur le site de marchés online, le 20 juillet 2016.

**2016.180**  
**nomenclature : 1.1**

Le dossier de consultation et la publicité furent déposés sur le site AWS le 18 juillet 2016 permettant le téléchargement mais également le dépôt des offres dématérialisées.

La date limite de remise des offres a été fixée au 19 septembre 2016 à 12h00.

3 entreprises ont remis leur offre, dans les délais : FERMETURES ROY (HOMNIA SARL) – SARL NEBOUT ET VALENTIN – MENUISERIE PATRICK VINSONNEAU.

L'ouverture des plis a été effectuée le 19 septembre 2016.

Au regard de l'analyse des offres réalisée par les services techniques, la Commission MAPA, lors de sa réunion du 21 octobre 2016 a émis un avis favorable sur l'attribution de l'accord-cadre à l'entreprise suivante :

SARL NEBOUT ET VALENTIN – 16300 BARBEZIEUX

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,**

**ATTRIBUE l'accord-cadre à l'entreprise :**

- **SARL NEBOUT ET VALENTIN**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre de travaux et tous les avenants quels que soient leur montant et/ou documents à intervenir au cours de son exécution.**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS